



Rhône-Alpes

Région

Jean-Jack QUEYRANNE
 Président du Conseil régional
 Député du Rhône
 Ancien ministre

Monsieur Michel Pierre PRAT
 Président de la Chambre régionale des
 comptes de Rhône Alpes
 124 boulevard Vivier Merle
 69503 LYON CEDEX 03

À l'attention de Monsieur VIAL-PAILLER

Nos réf. : DRH11 I1055 C879

Charbonnières, le 8 juin 2011

Objet : réponse au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Monsieur le Président,

La lecture attentive du rapport d'observations sur la gestion des ressources humaines pour les exercices 2005 à 2009 m'amène à vous faire part des commentaires suivants.

Le rapport montre la capacité de réactivité de la collectivité régionale qui a su faire face avec efficacité aux enjeux auxquels elle s'est trouvée confrontée lors du transfert des 5000 personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées.

La Région ne s'est pas contentée de pallier les carences constatées, particulièrement en ce qui concerne la médecine du travail et la prévention, dans la gestion de ses personnels par l'Etat. Elle a décidé de mettre en oeuvre une politique d'amélioration de la situation individuelle et professionnelle des agents transférés : instauration d'un suivi médico social, amélioration des revenus (prime de fin d'année, régime indemnitaire), accélération du déroulement de carrière (avancement à l'ancienneté mini), développement d'une offre de formation, rationalisation de la mobilité, développement d'une politique de prévention. Parallèlement, la Région a poursuivi sa politique d'amélioration du service public et de préservation de l'emploi public et s'est rapprochée des citoyens par la territorialisation.

Alors que les compétences transférées n'ont pas été intégralement compensées par l'Etat, le rapport constate que l'ensemble de ces efforts s'est traduit par une augmentation significative, mais maîtrisée, des dépenses de personnel qui ne représentaient, en 2009, pas plus de 14% des charges de fonctionnement.

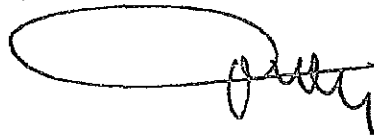
Le rapport confirme les perspectives d'optimisation dans lesquelles la Région est d'ores et déjà engagée.

J'ai bien pris note de vos observations sur le recrutement des agents contractuels de catégorie A. Il est à noter toutefois que leur nombre et leur proportion par rapport à l'effectif global de la collectivité est en diminution ces dernières années. Par ailleurs, la très grande majorité de ces recrutements s'inscrit dans le cadre réglementaire et jurisprudentiel. Une attention particulière sera également portée en vue de la normalisation des situations individuelles spécifiques.

Le rapport indique que la Région a dépassé le stade de la simple gestion administrative du personnel, sans avoir encore atteint une vision stratégique dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines. Je tiens à rappeler que la collectivité a été fortement impactée par de nombreuses réformes depuis 2004, qui ont créé un terrain peu favorable à la prospective, compte tenu de leur ampleur. Malgré la réforme des collectivités territoriales initiée par le Gouvernement, la collectivité s'est engagée dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences qui devrait permettre d'améliorer la vision prospective sur les effectifs, les emplois, les carrières et leurs évolutions.

Les incertitudes qui pèsent sur les ressources et le devenir de l'institution Régionale nécessitent une maîtrise des dépenses de personnel et rendent nécessaire une optimisation des ressources, d'ores et déjà entreprise, dans le cadre d'orientations stratégiques pluriannuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Jack QUEYRANNE